

**AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2025**

N° 2025-16

DÉCISION prise le 7 novembre 2025 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Octobre 2025

- Aide alimentaire	1 157,00 €
- Aide financière	1 391,42 €
- Aide ménagère	190,62 €
- restauration scolaire	3 207,94 €

A Caluire et Cuire, le 7 novembre 2025

Laurent MICHON

Vice-Président du CCAS

